

CTSD

DÉCLARATION PRÉALABLE SNUIPP-FSU

Vendredi 8 septembre 2017

Madame la Directrice Académique,

Nous allons aujourd'hui lors de ce CTSD faire les ajustements de carte scolaire pour la rentrée.

Exceptions faites de la suppression de nombreux contrats aidés, du décret sur les rythmes, des CP à 12 et de nouvelles évaluations, l'arrivée d'un nouveau ministre rue de Grenelle n'a pas en apparence modifié le visage d'une rentrée dont les grandes lignes avaient été fixées par le gouvernement précédent. Cependant les premières déclarations de Jean-Michel Blanquer ne rassurent pas, aussi bien quant à la politique éducative qu'il entend mener que sur le sort réservé aux enseignants des écoles.

Concernant les contrats aidés

On en connaît désormais un peu plus sur les conséquences pour les écoles de la réduction drastique du volume d'emplois aidés pour le second trimestre 2017.

La consigne est donnée d'allouer prioritairement ces moyens à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. La réduction drastique des moyens en emplois aidés signe donc quasiment la fin de l'aide administrative ce qui est aussi un signal très négatif en direction de l'école et des équipes.

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves. Tous les bénéficiaires de contrats aidés doivent avoir l'assurance d'arriver au terme de la durée maximale de contrat et obtenir des perspectives professionnelles. Les missions exercées actuellement par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Concernant les rythmes scolaires :

Le décret paru au [journal officiel du 28 juin](#) dernier a permis à un certain nombre de communes de passer dès cette rentrée à une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours. Les cinq matinées de classe ne sont donc plus obligatoires. Seulement, encore une fois, le calendrier politique a primé sur le temps pédagogique mettant à mal les services ainsi que l'organisation des enseignants et parents.

Concernant les CP à 12 en REP + :

2500 cours préparatoires « dédoublés » dans les REP +, c'est la mesure « phare » annoncée par Jean-Michel Blanquer censée permettre à 100 % des élèves de réussir leur CP. Outre que ce dispositif se met en place à moyens constants sans création de postes et donc au

détriment notamment du « plus de maîtres que de classes », on peut s'interroger sur sa pertinence et son efficacité. Recentrer l'apprentissage de la lecture sur l'année de CP va à l'encontre de la notion de cycle et de la progressivité des apprentissages réaffirmée dans les nouveaux programmes. Quid des élèves socialement défavorisés scolarisés en REP ou en classes ordinaires ? Ils continueront à fréquenter des classes parfois trop chargées et à se passer des RASED démantelés.

Concernant les évaluations nationales standardisées en CP:

Le ministre a annoncé dès cette année la mise en place d'une évaluation de l'ensemble des élèves de CP nationale et standardisée. Le protocole proposé, élaboré sans concertation, suscite de la perplexité et des interrogations chez les enseignants.

Si une des fonctions de l'évaluation est d'être un outil permettant aux enseignants d'adapter les réponses pédagogiques pour aider les élèves à progresser, y compris en maternelle avec le carnet de suivi des apprentissages, la finalité des évaluations présentées ici est ambiguë. En quoi peuvent-elles aider les élèves et leurs enseignants ? Serviront-elles à classer les écoles ?

Placées durant le premier mois du cours préparatoire, ces évaluations risquent fort d'aboutir à un jugement hâtif sur les élèves et d'être fortement anxiogènes pour eux et leurs parents. De même elles risquent également d'exercer une forte pression sur l'école maternelle.

En lecture, les évaluations présentées sont centrées sur la correspondance entre la lettre et le son (la grapho-phonologie), alors que les résultats aux évaluations internationales montrent une baisse significative des performances des élèves français dans les tâches les plus complexes, comme la compréhension des textes et leur interprétation.

En proposant d'évaluer le déchiffrage et le repérage de lettres ou de syllabes, le ministère réduit la lecture au simple décodage et peut enfermer les enseignants dans des pratiques tournées vers cette seule approche, tournant le dos aux objectifs d'égalité devant l'entrée dans la culture écrite.

De plus, le repérage des difficultés de certains élèves pour réussir l'apprentissage de la lecture n'est pas ce qui pose problème aux enseignants. Ce sont bien les solutions pour les surmonter qui manquent et sur ce point le ministère n'apporte aucune réponse.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande au ministère que ces évaluations soient à disposition des équipes, que les enseignants puissent les adapter au contexte de la classe et s'en emparer s'ils le jugent utile. C'est la condition pour qu'elles deviennent ainsi un outil pour les enseignants de l'école au service des apprentissages.

Pour s'attaquer réellement aux inégalités scolaires, il faut investir dans l'école, en développant notamment la formation des enseignants et en augmentant les postes d'enseignants spécialisés. Sans quoi, ces évaluations ne seront qu'un constat, d'aucune aide pour les enseignants et leurs élèves.

Pour le SNUipp-FSU, la confiance ne se décrète pas et demande des actes. Le ministère devra donc s'appuyer sur les personnels par des politiques qui prennent appui sur le terrain et non par des injonctions verticales qui ne font pas sens pour les personnels.